



European Air Ambulance

- Tel: +49 711 7007 - 7007
- Fax: +49 711 7007 - 7009
- Email: alert@air-ambulance.com
- <http://www.air-ambulance.com>

an initiative from DRF and LAR

Conditions Générales

1. Tous les prix, montants et paiements mentionnés dans ce contrat sont stipulés en Euro.
2. Les prix stipulés n'incluent pas le transport en ambulance au sol, à moins que celle-ci ne soit spécifiquement mentionnée. EAA organisera une ambulance au sol si une demande spécifique est faite par le Client. Le coût pour le transport en ambulance au sol sera facturé séparément au prix coûtant auquel viendra s'ajouter une commission forfaitaire de 10%. Le Client recevra une facture séparée pour l'ambulance au sol après réception par EAA de la facture du sous-traitant.
3. Au plus tard une heure avant le départ de la mission (décollage de l'aéronef), le Client s'engage à donner à EAA un rapport médical écrit de tous les patients devant être transportés. Si le rapport médical n'est pas disponible dans ce délai, EAA peut unilatéralement retarder le départ de la mission et EAA facturera EUR 400.- par heure de retard entamée. Si le retard est tel que la mission ne peut plus être effectuée eu égard à la réglementation en vigueur concernant le vol et/ou les temps de travail, EAA peut annuler le vol et recouvrer des frais d'annulation correspondant à 20% de la mission en plus d'autres coûts résultants de la mission annulée.
4. Un vol au niveau de pressurisation marine (sea-level) non-planifié augmente le prix général de 10% sur le secteur ou le patient est transporté à ce niveau.
5. Toutes les demandes, surtout le transport de 2 patients simultanément, seront seulement confirmées après que les rapports médicaux complets des deux patients aient été revus et approuvés par le médecin de vol de EAA. Pour minimiser les risques du transport, le département médical de EAA maintiendra le contact avec le médecin traitant ou une personne familiarisée avec l'état de santé du patient. Cependant les complications pendant le vol ne peuvent pas être absolument exclues à cause du stress supplémentaire pour le patient (conditions climatiques défavorables, pression d'air variable...). Les complications restent rares et peuvent normalement être traitées avec l'équipement médical à bord.
6. Toute période passée au sol (ground time) excédant 2 heures qui ne peut être imputée à EAA, sera facturée EUR 400.-par heure entamée.
7. Le médecin de vol a le droit de refuser un transfert planifié à l'aéroport si la condition du patient exige des soins médicaux intensifs pendant le transfert de l'hôpital vers l'aéroport.
8. Une nuit à l'étranger (overnight) non prévue pour l'équipage et l'équipe médicale sera facturée au prix coûtant, mais au minimum EUR 600.-
9. Si la mission doit être effectuée pendant la nuit (22h00 - 06h00 heure locale) le prix demandé sera majoré de 15 %. Dans tous les cas, un minimum forfaitaire de EUR 2.000 sera applicable.-
10. Notre médecin a le droit de refuser le transport d'un patient si sa situation médicale réelle est substantiellement différente de celle qui est renseignée dans le rapport médical et que celle-ci met la vie du patient en danger en cas de transport. Dans ce cas, le prix complet de la mission sera néanmoins facturé au client. EAA le notifiera au client et procédera en accord avec celui-ci.
11. Si le plan de vol tel que planifié initialement doit être changé pour des raisons qui sont au-delà du contrôle d'EAA (par ex. conditions météorologiques imprévues, fermeture d'aéroport, et cetera ...) les coûts supplémentaires en découlant seront facturés au Client.



European Air Ambulance

- Tel: +49 711 7007 - 7007
- Fax: +49 711 7007 - 7009
- Email: alert@air-ambulance.com
- <http://www.air-ambulance.com>

an initiative from DRF and LAR

Conditions Générales

12. Si les retards se produisent pour des raisons inattendues (par ex. pour des raisons d'ordre technique), excepté en cas de négligence grossière et intentionnelle, EAA a le droit de changer le plan de vol en conséquence. Si cela entraîne un retard excédant 6 heures le client a le droit d'annuler la mission sans frais d'annulation. Dans un tel cas seulement les coûts survenus lors de la préparation seront facturés au client.
13. Si pendant le rapatriement l'état du patient se dégrade et qu'un atterrissage intermédiaire pour son hospitalisation est nécessaire, tous les frais supplémentaires encourus seront facturés au client. En outre EAA ne sera pas responsable des frais ainsi encourus à l'hôpital.
14. Si les retards qui sont en dehors de la responsabilité de EAA, incluent des frais supplémentaires (par ex. l'arrêt nocturne, frais d'aéroport supplémentaires la nuit, ...), ces derniers seront facturés au Client.
15. La responsabilité d'EAA est limitée à la négligence grossière et intentionnelle. Le transport de passagers, bagages ou chargements est exécuté conformément aux règlements de la Convention de Varsovie. EAA ne prend aucune responsabilité pour les incidents découlant d'un cas de force majeure par ex. grève, guerre, ou sabotage.
16. Au cas où EAA serait affrété par des Agents/Courtiers au nom de tierces personnes, ces Agents/Courtiers sont responsables pour toutes les obligations du Client dans cet accord.
17. Bagage: Seulement un bagage non-rigide n'excédant pas 10 kg peut accompagner le patient. Autrement les bagages resteront sur place ! EAA ne sera pas responsable des bagages restant sur place. EAA attire l'attention du Client sur le fait que l'équipage a le droit de vérifier le contenu des bagages pour des raisons de sécurité régies par la loi aérienne.
18. Passager supplémentaire: un accompagnateur sera uniquement accepté avec l'approbation préalable du médecin de vol et de l'équipage.
19. Politique d'Annulation: si la mission est annulée entre la confirmation et jusqu'à 8 heures avant le décollage planifié, 10% du prix cité plus les frais encourus seront facturés au Client. Si la mission est annulée dans les 8 heures qui précèdent le décollage planifié, 20% du prix cité plus les frais encourus seront facturés au Client. Si l'avion a déjà décollé, les minutes de vol réelles ainsi que les frais encourus (mais au moins 40% du prix cité) seront facturés.
20. Paiement: Le paiement du prix se fait endéans les 30 jours après réception de la facture originale.
21. Après la confirmation écrite, le vol reste sujet aux droits de circulation et à toutes les approbations gouvernementales nécessaires.
22. Tous les préavis et autres communications entre les Parties se feront sous forme écrite (par lettre recommandée avec accusé de réception, e-mails avec accusé de réception ou par fax avec accusé de réception).
23. Au cas où une partie des conditions générales est frappé de nullité, les paragraphes restants ne sont pas affectés par cette nullité. Les litiges résultants ou provenant du présent accord seront soumis aux juridictions luxembourgeoises. La législation luxembourgeoise est applicable.